

**SNITPECT**  
Syndicat national des  
ingénieurs des travaux  
publics de l'état et des  
collectivités territoriales –  
Force Ouvrière

# En direct de la CAP des ITPE

## Echanges avec l'administration

### Quand « exigence » rime encore avec « reconnaissance » ?

En ouverture de cette CAP, le SNITPECT-FO a notamment porté ses revendications pour rendre soutenables les conditions de mobilités imposées au corps des ITPE, et en particulier :

- **l'étude des possibilités d'allonger le temps laissé aux ITPE pour concrétiser la promotion à divisionnaire ;**
- **la nécessaire action volontariste de la DRH auprès des chefs de services** afin de lever les freins culturels et convaincre que privilégier l'accueil des ITPE, c'est permettre de prolonger la dynamique de leurs parcours professionnels au bénéfice de l'État employeur ;
- **le rétablissement d'une liste de poste intégrant les postes en inter-ministériel et de la liste additive ;**
- **la nécessité que la DRH se réaffirme en posture d'employeur éclairé, porteur d'une réelle gestion prévisionnelle (GPEEC) inter-ministérielle et inter-fonction publiques à l'issue des assises ;**
- **le renforcement urgent de l'attractivité du concours d'entrée à l'ENTPE ;**
- **l'examen concerté de la liste des postes proposés en primo-affectation** et l'ouverture à des postes en détachement direct en collectivités et le confortement des dispositifs de 4ème année, double cursus et thèses.

Pour en savoir plus, télécharge [la déclaration préalable](#).

## CAP du 20 février 2013

- **les échanges avec l'administration**
- **les résultats de la CAP**
- **les coordonnées des 12 représentants du personnel**

### Les réponses de l'administration :

**Sur l'allongement de la durée pour concrétiser la promotion à divisionnaire :**  
Les freins réglementaires imposés par la Fonction publique ont été la seule réponse. Néanmoins, un état des lieux sera réalisé afin de vérifier l'accroissement des difficultés.

**Nous avons rappelé que des mesures techniques sont possibles et qu'il conviendra de faire un point à l'issue du prochain cycle de mutations.**

**Sur la levée des freins culturels et statutaires :**

Le président de la CAP s'engage à porter un message de revalorisation du corps des ITPE ainsi que sur l'obtention d'un 3ème niveau de grade. Par ailleurs, il nous a précisé avoir signé très récemment un projet d'arrêté pour élargir les emplois fonctionnels au ministère de l'éducation nationale.

**Nous avons encore eu des exemples, lors de cette CAP, où des ITPE reçoivent des avis défavorables pour laisser place à un recrutement d'IPEF, y compris en sortie d'école. Et nous constatons que nombre de ministères ne disposent pas d'arrêté emploi ICTPE.**

**La liste additive et la publication des postes en interministériel :**

La liste additive ne sera pas rétablie, étant une source de complexité pour la DRH. Il nous a même été affirmé que nous étions chanceux d'avoir 3 cycles de mutations par an !

**Nous sommes vigilants à ce que les avis défavorables de services au prétexte qu'ils n'ont pas pu publier le poste soient rejetés.**

Les postes en interministériel sont publiés sur l'application MOBEX, et le resteront.

**Ce sujet devra être re-débatu à l'issue des assises des métiers de l'ingénieur...**

**Sur les emplois de direction d'administration territoriale de l'Etat (DATE) :**

Un chantier sera ouvert avec la Fonction Publique pour la réécriture du décret relatif aux emplois fonctionnels afin de faciliter le retour des emplois DATE.

**Soit...mais la question est surtout celle des entrées sur les emplois DATE. Et le seul moyen de les garantir est d'obtenir un statut accédant à HEB !**

**Concernant les assises :**

Les attentes exprimées portent sur la revalorisation du métier des ingénieurs au sein du MEDDE et du METL mais aussi au sein des autres employeurs.

**Nous portons également une attention particulière à l'organisation des assises et à la mise en oeuvre de leurs conclusions (nous attendons également des éléments sur la prise en charge des frais de déplacement.**

**ENTPE :**

Au-delà du travail sur l'attractivité de l'école, le groupe de travail organisé par l'ENTPE devra également réfléchir aux nouveaux domaines d'intervention du ministère et ainsi développer des offres de formation dans les domaines de compétences sollicités par les différents employeurs : biodiversité, énergie, informatique, ....

**Nous souscrivons pleinement à la nécessité d'une réaffirmation de la commande de la tutelle auprès de l'ENTPE, à l'issue là aussi des assises.**

**Les postes en primo-affectation ouverts aux collectivités :**

Le débat n'est pas nouveau pour ce qui concerne la possibilité à l'essaimage vers les collectivités. Il peut être à nouveau ouvert, mais concomitamment à celui pour les techniciens et les IPEF. Cependant, l'article 12 de la loi du 13 juillet 1983, qui précise que toutes les entrées doivent pourvoir les postes ministériels.

**Ce motif n'a jamais empêché d'autres corps d'essaimer dès leur premier poste !**

**Nous avons aussi demandé que les conclusions de l'étude sur les ressentis des ITPE à l'issue de leur premier poste, soient prises en compte dans le travail sur la liste des postes offerts aux primo-affectations.**

**Sur la 4ème année, les thèses et double-cursus :**

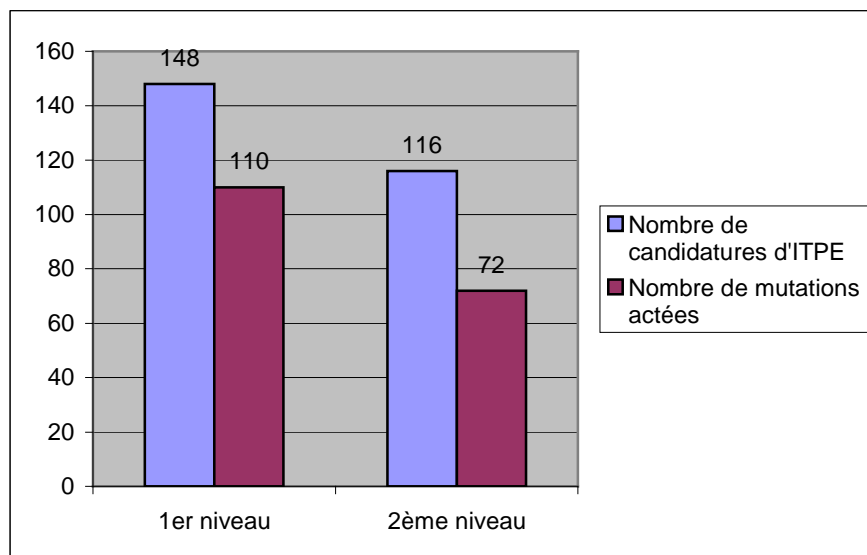
**Nous avons réclamé une articulation avec la création du CEREMA.**

# Les résultats de la CAP

## ► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1325**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **551**



Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leurs choix a été retenu) :

- 1er grade : **74%**
- 2ème grade : **62%**

### Commentaires :

- Nous avons constaté plusieurs avis défavorables au prétexte que l'ITPE n'a pas l'exacte compétence requise dans son CV, même si le poste reste vacant à l'issue de la CAP. Nous dénonçons cette recherche du produit **prêt à l'emploi** niant les capacités pourtant avérées des ITPE à apprendre et s'adapter !
- Nous avons également dénoncé l'incitation faite par certains employeurs pour ne pas déposer les PM104 lorsqu'ils veulent privilégier un autre corps.
- Des postes ont été réservés ZGE et in fine ces postes sont parfois fermés. Il n'y a plus de liste additive, mais la suppression de postes sans en informer les candidats est possible !
- Une solution devra être trouvée pour qu'en SGAR les IDTPE puissent être promus ICTPE, ou les ICTPE puissent conserver leur emploi fonctionnel.
- Nous avons également attiré l'attention de l'administration sur les risques liés à la double publication des postes en A et A+ et les concurrences qu'elles génèrent.

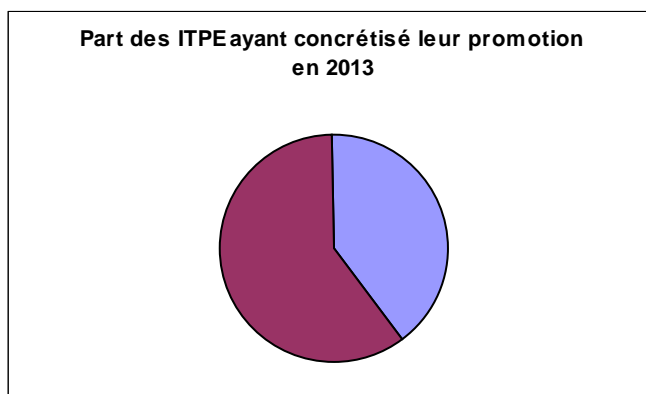
## ► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

**113** camarades sont inscrits au tableau d'avancement 2013.

*Nous allons pouvoir suivre la progression de la concrétisation de leur promotion au fil des CAP de cette année.*

Près de **40 %** des ITPE promus au tableau d'avancement classique 2013 ont trouvé satisfaction lors de cette CAP.

Si nous pouvons nous féliciter de la concrétisation de ces promotions, en dépit des conditions de plus en plus difficiles, **nous restons vigilants à ce que la DRH aménage toutes les conditions** permettant à l'ensemble des inscrits au TA de concrétiser leur promotion.



**Par ailleurs, face à l'apparition de cas isolés traités de manière dérogatoire à la charte de gestion par la DRH, nous avons exigé l'ouverture dès à présent un chantier sur la charte de gestion des ITPE.**

Dans un premier temps, nous réclamons qu'un état des lieux soit fait sur les besoins des employeurs et qu'un bilan soit dressé sur la gestion de la mobilité tout au long de la carrière, sans attendre les conclusions des assises.

## ► Titularisation des recrutés sur titre 2011 :

La titularisation de **12** ITPE recrutés sur titre est actée en séance. Nous leur adressons nos félicitations pour leur titularisation.

8 dossiers supplémentaires devraient être examinés lors de la prochaine CAP.

## ► Renouvellement d'emplois fonctionnels à ICTPE :

**2** renouvellements d'emplois à ICTPE ont été actés.

A noter que le retard pris dans les arrêtés n'aura aucune incidence financière.

## ► Demandes d'intégration :

**3** demandes d'intégration dans le corps des ITPE ont été présentées lors de cette CAP.

1 reçoit une suite favorable, au regard du profil et du parcours fait dans le ministère.

1 autre sera orientée vers la procédure de détachement.

## ► Renouvellement de détachements entrants :

Une seule demande a été présentée, pour laquelle un avis favorable a été émis.

## ► Nouvelles demandes de détachements entrants :

**3** dossiers jugés recevables par l'administration ont été présentés en séance, pour lesquels un avis favorable a été émis.

Au regard des demandes présentées, portant majoritairement sur des postes à dominante informatique, **le SNITPECT-FO a saisi la DRH sur la nécessité de former à nouveau des ITPE dans ce domaine** dans le cadre du cursus de l'ENTPE.

## ► Réorganisation de services :

Deux réorganisations ont été présentées : la DDTM 33 et la DDT 26.

Le SNITPECT-FO acte ces réorganisations mais attire l'attention de l'administration sur le renouvellement des emplois fonctionnels ICTPE 1 et 2 pour une durée de 5 ans, nécessaires au vu des changements de poste. Un bilan sera dressé en vue de la prochaine CAP.

## ► Questions diverses :

Comme suite à la réunion du 25 janvier 2013 sur la déprécarisation des agents contractuels, nous avons rappelé à la DRH son engagement à nous présenter l'étude d'impact relative à l'accueil potentiel de 60 agents, en supplément des premières prévisions, dans notre corps. **Entre 150 et 300 agents devraient rejoindre notre corps par cette procédure d'ici 2014.**

*Tous les résultats sont en ligne ici :*

<http://www.snitpect.fr/CAP-Mobilite-du-20-fevrier-2013,1938>

## Tes 12 représentants du personnel à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus :

<b>BOULET DESBAREAU Claire</b>	DDTM du Gard (Nîmes)	04 66 62 63 24
<b>LEGRENZI Yves</b>	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
<b>JACQUOT Nadia</b>	VNF (Lyon)	04 72 56 59 07
<b>PASCAL Stéphanie</b>	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>CARMIGNANI Fabienne</b>	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
<b>COURBE Damien</b>	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
<b>JANVIER Laurent</b>	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>KUNTZ Georges</b>	Cete de l'Est (LRPC de Strasbourg)	03 88 77 46 02
<b>HENNION Eric</b>	Cete de l'Ouest (Nantes)	02 40 12 84 90
<b>CHANDELIER Véronique</b>	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
<b>DOS SANTOS Alberto</b>	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
<b>HODEN Evelyne</b>	DDTM du Var	04 94 46 83 47